



Séance du Conseil communal du 6 octobre 2020

CONSEIL COMMUNAL

DE

1148 L'ISLE

**Procès-verbal  
de la séance du conseil communal  
6 octobre 2020**

**Point 1. Statutaire.**

La séance du Conseil communal débute à 20.15 heures. M. Jürg Hostettler, Président, rappelle et précise les mesures de protection sanitaire concernant la pandémie liée au COVID. L'appel fait par le secrétaire montre la présence de 32 Conseillers-ères présents-es, 10 Conseillers-ères excusés-ées et 3 Conseillers-ères absents-es. Le quorum est atteint. L'Assemblée peut délibérer valablement.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

M. Jürg Hostettler, Président, lit le courrier, adressé au Conseil communal, par Mme Estelle Bernard, Conseillère. Mme Estelle Bernard, Conseillère, donne sa démission, elle quitte notre Commune le 15 octobre 2020.

Les Conseillers-ères ont tous reçu le procès-verbal de la séance du 18 juin 2020. La lecture du procès-verbal n'est pas demandée.

Mme Monique Schaffroth, Conseillère, fait remarquer au point 3, deuxième paragraphe, du procès-verbal du 18 juin 2020, 'Demande de crédit complémentaire de 80'000 TTC pour le financement de la révision du plan d'affectation communal', qu'il est mentionné et cela a été aussi dit, lors de la séance d'information publique du 16 septembre, que les propriétaires les plus impactés par un éventuel dézonage ont été rencontrés. Mme Monique Schaffroth, Conseillère, fait remarquer que cela n'a pas été fait. Il s'agit d'une erreur et demande que ce fait soit protocolé. M. Jürg Hostettler, Président, explique que le procès-verbal concerne uniquement le contenu et le déroulement de la séance du Conseil communal du 18 juin 2020. Lors du Conseil communal du 18 juin 2020, la séance d'information publique du 16 septembre 2020 n'avait pas encore eu lieu et le contenu du procès-verbal du Conseil communal du 18 juin 2020 ne peut refléter que les débats concernant cette séance et pas les événements ou faits se déroulant en dehors du Conseil communal du 18 juin 2020. M. Jürg Hostettler, Président, propose de poser cette question, à la Municipalité, au point 7 de l'ordre du jour. La réponse de la Municipalité sera protocolée dans le procès-verbal de la séance actuelle.

Mme Isabelle Despland, Conseillère communale, propose de préciser, dans le procès-verbal de la séance en cours, que le paragraphe en question ne correspond pas à la séance d'information concernant le PGA. M. Jürg Hostettler, Président, précise que les interventions concernant ce point du procès-verbal du 18 juin 2020 seront protocolées dans le procès-verbal de la séance en cours.

Mme Isabelle Despland, Conseillère, fait remarquer, à moins qu'il ne s'agisse pas de la même route, qu'il y a une contradiction dans le procès-verbal. A la page 4, premier

paragraphe, ' la route d'accès du Chalet de Châtel sont terminés' et au bas de la page 5, ' les travaux concernant la route montant au chalet de Châtel sont en cours d'exécution'.

Mme Isabelle Despland, Conseillère, nous informe d'une inexactitude dans le procès-verbal du 18 juin 2020. A la page 3, 'Comptes du bilan', ce n'est pas Mme Myriam Schaer qui est boursière communale, mais Mme Véronique Grandjean.

Mme Monique Schafroth, Conseillère communale, fait remarquer que M. Philippe Mülhauser, Municipal, évoque une étude pédologique qui doit durer de un an à trois ans. Mme Monique Schafroth, Conseillère communale, demande des précisions concernant cette étude. M. Jürg Hostettler, Président, lui répond que cette question ne concerne pas le contenu du procès-verbal de la séance du 18 juin 2020 et doit être posée, pour des précisions concernant ce sujet, au point 7 de l'ordre du jour, au Municipal responsable du dicastère. Précisions qui n'ont pas été évoquées lors de la séance du Conseil communal du 18 juin 2020 et donc ne pouvant pas figurer dans la rédaction de celui-ci.

M. Pascal Failletaz, Conseiller communal, fait remarquer que le procès-verbal est le résumé d'une assemblée. Ce n'est pas l'objet d'une discussion sur les sujets de la dernière assemblée communale. Si désirez discuter de ces sujets, vous devez le faire à l'assemblée communale suivante.

Le procès-verbal est accepté par 28 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

**Point 2. Préavis 04/2020.** Mode d'élection et nombre de Conseillers municipaux et communaux en vue des élections de 2021.

Mme Anne-Lise Rime, Syndique, nous informe que le préavis 04/2020 est retiré. Nous avons reçu des informations contradictoires concernant le délai de dépôt de ce préavis. Ce délai est fixé, selon la loi sur les Communes, au 30 juin de l'année précédent le renouvellement des Autorités. En raison de la situation sanitaire, ce délai a été reporté au 30 septembre. La séance de ce soir est donc hors délai. Toutefois le service des Droits politiques cantonal a donné son accord pour traiter ce préavis lors de notre présente séance. La Municipalité a reçu, d'autre part, un téléphone de la Préfecture qui nous suggère de retirer ce préavis. Ce d'autant plus qu'il n'y pas de changement par rapport à la situation actuelle. La Municipalité a donc décidé de retirer le préavis 04/2020. Mme Anne-Lise Rime, Syndique, remercie la commission qui a étudié ce document et présente les excuses de la Municipalité.

M. Jürg Hostettler, Président, s'est aussi renseigné. Le législatif est responsable de s'assurer du bien-fondé de la démarche.

**Point 3. Préavis 05/2020.** Arrêté d'imposition 2021.

M. Pierre-Olivier Cloux, Conseiller, lit le rapport de la commission des Finances.

Mme Isabelle Despland, Conseillère, demande s'il existe, dans notre Commune, une exonération de la taxe sur les chiens. Mme Anne-Lise Rime, Syndique, précise qu'il existe une telle exonération. Mme Isabelle Despland, Conseillère, propose un amendement concernant l'exonération de la taxe sur les chiens. Mme Isabelle Despland, Conseillère, propose l'amendement suivant: 'Par analogie au règlement cantonal des chiens' au point 9 'Impôts sur les chiens'. M. Denis Baudat, Conseiller, propose de remplacer 'Par analogie' par l'expression 'En référence'. Il s'agit d'une remarque. M.

Denis Baudat, Conseiller, ne souhaite pas déposer un sous-amendement.

Mme Anne-Lise Rime, Syndique, propose d'ajouter la terminologie exacte du règlement cantonal au point 9. Mme Isabelle Despland, Conseillère, demande à Mme Anne-Lise Rime, Syndique de préciser sa proposition et fait la lecture de l'intitulé du règlement cantonal : 'Règlement concernant la perception de l'impôt cantonal sur les chiens RICC no 652.31.1'.

M. Jacques Chollet, Conseiller, demande si l'on peut lire l'article 10, qui est cité au point 9 du préavis. Il se demande s'il ne suffit pas simplement de le citer et s'interroge sur l'utilité d'un amendement.

Mme Anne-Lise Rime, Syndique, lit l'article 10, RICC no 652.31.1, article 3, 4 et 5 'Exonérations'. Mme Isabelle Despland, Conseillère, demande que le préavis 05/2020 prenne en compte l'entier du règlement cantonal sur l'exonération des chiens.

M. Denis Baudat, Conseiller, se demande si le règlement cantonal sur l'exonération des chiens fait force de loi dans le cas où le règlement communal ne précise pas toutes les conditions d'exonération.

Mme Isabelle Despland, Conseillère, fait remarquer que nous n'avons de règlement communal sur les chiens. Mme Isabelle Despland, Conseillère, nous informe que si le Conseil refuse l'amendement, la Municipalité n'aura pas de base légale pour exonérer les propriétaires de chiens. En conséquence pour 2021, il n'y aura plus d'exonérations de la taxe sur les chiens.

M. Jacques Chollet, Conseiller, fait remarquer que la loi cadre cantonale fait force de loi et ne voit pas l'utilité d'un tel amendement.

Mme Monique Schafroth, Conseillère, fait remarquer qu'il faut préciser que ces exonérations se réfèrent au règlement cantonal.

La discussion est close. M. Jürg Hostettler, Président, fait voter l'amendement au préavis 05/2020 de Mme Despland, conseillère. L'amendement est refusé par 7 voix pour, 15 voix contre et 7 abstentions.

M. Jürg Hostettler, Président, lit les conclusions du préavis 05/2020. Le préavis 05/2020 est accepté par 30 voix pour et 2 abstentions.

**Point 4. Préavis 06/2020.** Demande d'un crédit de CHF 60'000.00 TTC pour le financement de l'étude de la mise en séparatif, aménagement routier, éclairage public et tiers du Hameau de La Coudre.

Mme Estelle Bernard, Conseillère, lit le rapport de la commission technique. M. Pierre-Olivier Cloux, Conseiller, lit le rapport de la commission des finances.

Un amendement au préavis 06/2020 est proposé par la Municipalité.

M. Steve Baudat, Municipal, nous explique que le financement du préavis 06/2020 présentait une erreur. En effet, le compte Réserve Service des Eaux ne peut accueillir d'autres travaux, tels qu'éclairage public, aménagement routier. L'amendement au préavis 06/2020 est distribué aux Conseillers-ères et lu par M. Jürg Hostettler, Président.

Mme Monique Schafroth, Conseillère, demande, dans le cadre du financement de ce crédit d'étude, comment et dans quelle proportion l'amortissement se distribuera entre le service des eaux, l'éclairage public et les routes. M. Steve Baudat, Municipal, répond que c'est l'étude qui nous l'apprendra. Ces offres sont normées par un système SIA. La

répartition des charges se fera selon le temps nécessaire pour effectuer l'étude des différents travaux.

M. Denis Baudat, Conseiller, demande si le souhait de la commission, émis dans le rapport des finances : 'La commission souhaiterait que cette étude mette bien en évidence la différence de coût entre cette synergie L'Isle/La Coudre et une réalisation ultérieure indépendamment de ce chantier' sera suivie par la Municipalité. M. Steve Baudat, Municipal, lui répond que ce sera fait.

Mme Isabelle Despland, Conseillère, demande si comme écrit, dans le préambule du préavis, La Coudre va devenir client MVCL pour la distribution de l'eau. M. Steve Baudat lui répond par l'affirmative et confirme l'accord du MVCL pour ce service. Plus de questions.

L'amendement présenté, par la Municipalité, est accepté à l'unanimité.

Le préavis 06/2020 amendé est accepté par 30 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

#### **Point 5. Communication de la Municipalité.**

M. Jean-Louis Bapst, Municipal, nous informe que l'association intercommunale ASISEVV s'est réuni pour voter sa dissolution. Vous serez sollicité pour valider cette décision lors du prochain Conseil de décembre. Ceci comme toutes les communes membres .

M. Claude Rosat, Municipal, nous informe que le projet de réfection de l'ancienne Gendarmerie est à bout touchant. Nous attendons la version finale. Nous avons d'autre part effectué la réfection des murs en pierre sèche du chalet de Châtel. Nos bûcherons ont planté 7500 arbres sur l'emplacement du barrage.

M. Philippe Mulhäuser, Municipal, rapporte que les améliorations foncières, selon les adjudications, devraient se terminer avant la fin de l'année. Le gravillonnage de la route de Châtel doit se faire sur une période de trois jours sans pluie. Les conditions météorologiques pourraient retarder ces travaux. La reprise des travaux se fera au printemps et sont conformes à la norme SIA 118.

Le projet d'entretien des espaces communaux, L'IsleÔvert, gestion différenciée des espaces verts est né suite à l'interpellation de la Municipalité par une citoyenne qui s'est posé, à juste titre, la question de savoir pourquoi on tondait très régulièrement les espaces verts de la Commune. La Municipalité s'est penchée sur ce problème et s'est rendue compte qu'il y avait maintes façons de le faire dans un sens écologique valable. Un zonage sera fait le 19 octobre avec la collaboration du Parc Jurassien pour passer en revue toutes les zones vertes de la Commune et déterminer, pour l'année prochaine, le type d'entretien de ces espaces. L'année prochaine, nous n'entretiendrons plus le parc du Château et la parcelle en dessus des Barbilles. Ceci dans une perspective écologique qui fonctionne bien et qui ne coûte rien. Au contraire, le temps économisé sur la tonte de certains espaces verts pourra être employé pour d'autres travaux à effectuer sur la commune.

La Municipalité a rencontré, in situ, le Voyer et l'Inspecteur cantonal de la signalisation, pour évoquer la situation liée au déplacement de l'arrêt du bus scolaire sur le bas du village de Villars-Bozon et la remarque de parents concernant la sécurité pour le trajet à

piéd des enfants. Une étude sera faite pour sécuriser le cheminement des enfants au sein du hameau pour les déplacements scolaires.

Mme Anne-Lise Rime, Syndique, nous informe que Mme Marie-Christine Favez a été nommée directrice de notre établissement scolaire. Nous avons toujours quatre classes au Château et la salle de gymnastique. Le gros œuvre du complexe des Chavannes est terminé. La rentrée des classes, l'ouverture de la piscine, de l'UAPE, et de la garderie, dans ce complexe scolaire, est prévu pour la rentrée 2021.

#### **Point 6. Communication du bureau du Conseil.**

M. Jürg Hostettler, Président, explique que pour des raisons sanitaires, nous avons dû renoncer à la sortie du Conseil communal. Il présente les excuses du bureau pour avoir omis d'avertir la Municipalité de ce changement de programme. Sur le plan financier, la législature va se terminer et les jetons de présence destinés à financer les sorties du Conseil s'accumulent. Nous tenterons d'organiser un événement au printemps ou au début de l'été en fonction des conditions sanitaires du moment. Si cela n'est pas possible, il faudra, comme dernière solution, redistribuer les jetons de présence aux membres du Conseil. Si un membre du Conseil a une idée de sortie, elle est la bienvenue.

M. Jürg Hostettler, Président, remercie le bureau du Conseil pour son engagement et pour le dépouillement des votations du 27 octobre 2020. Nous avons observé une participation de plus de 60% et environ 30 passages au bureau de vote, ce qui est exceptionnel.

M. Jürg Hostettler, Président, informe que le dépôt des listes électorales est fixé au 18 janvier 2021. M. Jürg Hostettler, Président, encourage les membres de l'assemblée présents de se représenter et de motiver des citoyens à se porter candidats.

La dernière séance du Conseil communal aura lieu le 9 décembre 2020. Cette assemblée se tiendra certainement à la Grande Salle. Elle sera organisée conjointement à une assemblée de Commune. Toute la population de la Commune de L'Isle sera invitée à cette séance. Nous aurons certainement des informations concernant la composition future de la Municipalité et M. Jürg Hostettler, Président, présentera le fonctionnement du Conseil communal. La Municipalité présentera aussi son fonctionnement et ses tâches. Les citoyens présents seront invités à assister à la séance du Conseil communal. Des listes seront à disposition pour se porter candidats.

Le 29 novembre 2020, journée votations. Pour la dernière séance de fin d'année du Conseil communal, pas de parties récréatives pour l'instant.

#### **7. Propositions individuelles.**

Mme Monique Schafroth, Conseillère, constate que la Municipalité n'a pas respecté les conditions formelles du règlement du PACOM. Ce problème sera réglé par ailleurs. Mme Monique Schafroth, Conseillère, fait remarquer que l'on ne peut pas porter au procès-verbal d'une séance du Conseil communal un acte qui n'a pas été réalisé.

Mme Monique Schafroth, Conseillère, demande à M. Philippe Mulhäuser, Municipal, qu'est devenu le chemin, dit Arborolle, qui rejoignait la Traversaille depuis les Barbilles et qui était cadastré. M. Michel Freymond, Conseiller, lui répond qu'il s'agit encore d'un chemin carrossable. M. Steve Baudat, Municipal, répond que la Municipalité va se renseigner.

Mme Anne-Lise Rime, Syndique, répond à Mme Monique Schafroth, concernant sa remarque sur le procès-verbal de la dernière séance. Mme Anne-Lise Rime, Syndique, confirme que les propriétaires les plus impactés ont été rencontrés par la Municipalité. Il était impossible, pour la Municipalité, de rencontrer tous les propriétaires et qu'une séance d'information a été organisée. Mme Monique Schafroth, Conseillère fait remarquer que trois propriétaires de La Coudre ont été fortement impactés et n'ont pas été rencontrés. Mme Anne-Lise Rime, Syndique explique que la Municipalité avait des obligations et devait dézoner. Les instances cantonales ne nous auraient pas laissé mettre à l'enquête. Les propriétaires impactés peuvent faire opposition au PACOM.

M. Pascal Faillettaz, Conseiller, signale, que par fortes précipitations, certains collecteurs à Villars-Bozon se soulèvent. M. Steve Baudat, Municipal, lui répond que l'on va s'en occuper.

M. Jacques Chollet, Conseiller, évoque l'amendement de Mme Isabelle Despland, Conseillère, et fait remarquer que la suggestion de Mme Monique Schafroth, Conseillère, de mettre dorénavant : ' Conformément à la réglementation cantonale'. Mme Anne-Lise Rime, Syndique prend bonne note pour le prochain arrêté d'imposition.

M. Denis Baudat, Conseiller, demande qui a financé et entretiendra l'aménagement horticole faisant face au Tea-room. M. Philippe Mulhäuser, Municipal, lui répond qu'une convention a été signée entre la Commune et le propriétaire du Tea-room qui a pris la totalité des frais d'aménagement et d'entretien.

M. François Bessard, Conseiller, demande ce que devient le problème de sécurité lié au marquage routier dans le virage devant la laiterie. Mme Anne-Lise Rime, Syndique, répond que l'on attend le projet de réfection, par la société MBC, de la zone de la gare et le réaménagement du cheminement piétonnier.


M. Jürg Hostettler, Président, remercie les participants à cette séance et à toutes les personnes oeuvrant au bon fonctionnement de notre Commune.

La prochaine séance du Conseil communal est fixée au 9 décembre 2020. La séance est levée à 21.55 heures.

#### Bureau du Conseil communal

Jürg Hostettler  
  
Président du Conseil



Daniel Pasche  
  
Secrétaire du Conseil